

MARINGUES



Editorial

Combattre pour faire vivre la République

Le 5 Mai dernier, lors du second tour de l'élection présidentielle, 85% des électeurs de la commune de Maringues peuvent être fiers, ou se féliciter d'avoir voté pour la République face à une idéologie raciste, antisémite et xénophobe.

Nous avons la chance de vivre dans un pays démocratique; mais je ne suis pas sûr pour autant que tous nos citoyens aient analysé que ces valeurs de Liberté - Egalité - Fraternité inscrites au fronton de nos mairies, doivent être sans cesse défendues au quotidien. Beaucoup trop s'imaginent, à tort, que ces principes issus de la Révolution de 1789 et du siècle des Lumières sont immuables et acquis pour toujours.

Grave erreur d'appréciation : il suffit simplement de regarder ce qui se passe sur notre planète où bon nombre de régimes totalitaires, de dictateurs bafouent chaque jour les libertés, les droits de l'Homme.

Sans comparaison directe, il suffit aussi, d'écouter les propos de certains, dans notre pays et aussi localement, propos simplistes mais remplis d'exclusion, de haine de l'autre.

Je crois qu'il est du rôle d'un maire de mettre en garde ses administrés et de leur dire: il n'y a rien de plus précieux que les libertés individuelles : liberté d'expression, d'aller et venir, liberté d'entreprendre ...

Mais ces droits fondamentaux impliquent aussi des devoirs. Devoir de respecter l'autre avec ses différences, devoir de respecter les lois et les valeurs républicaines.

Voter est un droit pour tous, c'est aussi un devoir.

Comment prendre au sérieux les remarques ou critiques de personnes qui n'ont pas accompli leur devoir civique !

Dans une démocratie, chacun peut servir, agir, faire vivre le débat, enrichir la réflexion, être candidat aux élections; en dernier lieu, c'est le peuple, par le suffrage universel qui tranche.

J'ose espérer qu'une partie des femmes et des hommes qui ont apporté leurs suffrages à l'extrême droite ne partage pas cette idéologie, idéologie qui a marqué de manière honteuse et dramatique notre histoire.

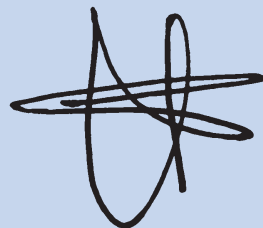
Néanmoins, ces circonstances politiques exceptionnelles ont fait naître un formidable espoir qui s'est traduit par la mobilisation instantanée de notre jeunesse

Par leur détermination et leur sérénité, les jeunes ont montré leur attachement à la République et à la défense des libertés.

Maringues, enfin dont les résultats de cette consultation électorale sont bien meilleurs que la moyenne nationale et que ceux des communes voisines.

J'y vois pour ma part un encouragement et une volonté forte de renforcer notre combat pour que vive la République.

Bernard FAURE



le budget primitif ... le budget primitif ..

Préparé par la Commission «Finances et Patrimoine» avec le concours des services, le budget a été présenté à l'assemblée municipale le 27 mars dernier. Voté à l'unanimité, il s'équilibre à :

- section de fonctionnement : 1.997.935 €
- section d'investissement : 1.148.759 €

L'année 2002 est celle de l'euro. Cela se traduit sur le budget par une nécessaire gymnastique de conversion qui risque de rendre plus compliqué certaines comparaisons.

Le budget 2002 correspond au programme de la nouvelle mandature avec la poursuite du programme de restauration de l'église St Etienne, l'aménagement de la place François Seguin, la réhabilitation de l'hôtel des Ducs de Bouillon en centre culturel...

L'objectif général de la Municipalité est de continuer le développement de la Commune par des projets structurants accompagnés d'actions de proximité destinées à améliorer la vie quotidienne des habitants : réfection de la voirie, de l'éclairage public, enfouissement des réseaux, aménagement des ruelles...

A noter que les élus ont fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité locale (les taux sont identiques à 2001); cela a été rendu possible grâce à une gestion toujours très rigoureuse et par une recherche forte au niveau des subventions.

Les Maringois vont maintenant bénéficier non seulement des équipements proposés par la commune mais aussi de ceux réalisés par la Communauté de Communes «Limagne - Bords d'Allier».

Recettes de fonctionnement : 1.997.935 €

70 - Produits des services : 111.300 €
Concessions cimetière, redevances funéraires, repas à domicile, cantine, abonnements, bibliothèque, tanneries, participation Tennis-club, chauffage et électricité gîte rural, salles d'Honneur et annexe...

72 - Travaux en régie : 53.500 €

73 - Impôts et taxes : 723.047 €
Contributions directes, taxe enlèvement ordures ménagères, droits de place, droits licences débits boissons, impôts sur les spectacles, emplacements publicitaires, droits de mutation, reversement taxe professionnelle (TPU)

74 - Dotations et participations : 727.788 €

Dotation forfaitaire, dotation d'aménagement, subventions du Département (gendarmerie, halle des sports, PDI, dotation d'animation locale décentralisée), participations des communes au fonctionnement des écoles publiques, compensation taxe professionnelle, taxes foncières et taxe d'habitation, fonds national de péréquation...

75 - Autres produits de gestion courante : 79.500 €

Locations, produits divers de gestion courante

013 - Atténuations de charges : 260.000 €

Remboursement de rémunération du personnel (CNASEA pour les salaires des CES, CEC et emplois jeunes, CNP pour maladies, accidents du travail...).

77 - Produits exceptionnels : 42.800 €

Dons, remboursements divers, produits cessions immobilières...

Dépenses de fonctionnement : 1.997.935 €

60 - Achats et variations de stocks : 221.230 €

Eau, gaz, électricité, combustible, carburant, alimentation, fournitures repas à domicile et cantine, produits d'entretien ménager, produits pharmaceutiques, vêtements de travail, livres bibliothèque, fournitures scolaires et administratives, fournitures de voirie, petit équipement.

61 - Services extérieurs : 67.180 €
Location de matériel (photocopieurs), entretien des bâtiments, voies et réseaux, entretien matériel roulant, maintenance téléphonique et informatique, assurances, documentation générale, formation CES, CEC...

62 - Autres services extérieurs : 45.820 €

Indemnité comptable, honoraires, frais d'actes, fêtes et cérémonies, annonces et insertions, publications, transports, frais d'affranchissement et télécommunications, cotisations diverses...

63 - Impôts et taxes : 17.005 €

Taxes foncières, taxe d'habitation

gîte rural, vignettes véhicules, taxes à l'hectare à l'AFR

64 - Charges du personnel : 781.400 €

Agents titulaires et non titulaires, cotisations URSSAF, caisses de retraites, ASSEDIC, assurances CNP, médecine du travail, indemnités diverses...

65 - Autres charges de gestion courante : 381.505 €

Indemnités des élus, cotisations des syndicats intercommunaux, subventions aux associations, participation au contrat d'association de l'école privée...

66 - Charges financières : 91.662 €
Remboursement des intérêts de la dette.

67 - Charges exceptionnelles : 46.830 €

Prix des maisons fleuries, subventions exceptionnelles.

Virement à la section d'investissement : 314.803 €

Dépenses imprévues : 30.500 €

Produit Fiscal attendu pour 2002

Taxe	Base Notifiée	Taux voté par le CM	Produit
Taxe d'habitation	1.630.000 €	13,95 %	227.385 €
Taxe foncière des propriétés bâties	1.277.000 €	14,47 %	184.782 €
Taxe foncière des propriétés non bâties	100.500 €	75,95 %	76.330 €
TOTAL			488.497 €

le budget primitif ... le budget primitif

DEPENSES INVESTISSEMENT

- Capital emprunts : 207 000 € (remboursement aux prêteurs)
- Capital EPF/SMAF : 6836 € (remboursement à l'EPF/SMAF)
- Intégration Maison des Associations : 45 851 €
- Matériels de Transports : 100 000 €
- Terrains : 1500 €
- Plantations : 6000 €
- Matériels bureau : 1500 €
- Matériels divers : 60 000 €
- Autres bâtiments : 30 000 €
- Mobilier : 1500 €
- Eclairage public : 7600 €
- Dépenses imprévues : 35 000 €

Dépenses par opération

EGLISE • Travaux : 153 000 €	TANNERIES • Travaux : 7600 €	PREAU SANITAIRES G. SCOLAIRE A. FRANCE • Travaux : 91 500 € • Honoraires : 10 000 €
MAISON DE BOUILLON • Travaux : 187 000 €	ATELIERS MUNICIPAUX • Travaux : 20 000 €	VOIRIE • Travaux : 101 122 €
AMENAGEMENT PLACE FRANCOIS SEGUIN • Travaux : 45 750 € • Voirie : 30 000 €	TOTAL B.P. : 1 148 759 €	

Subventions par opération

EGLISE • Etat : 80 493 € • Conseil Général : 50 308 € • Conseil Régional : 16 098 € • Total : 146 899 €	TANNERIES • Conseil Régional : 5430 €	VOIRIE • Conseil Général : 5 716 € • Etat (F. SASTRE) : 16 769 € • Total : 22 485 €
MAISON DE BOUILLON • Conseil Général : 40 000 € • DRAC (DGD) : 93 000 € • Conseil Général : 13 000 € • Conseil Régional : 10 000 € • DRAC : 5000 € • TOTAL : 161 000 €	PLACE F. SEGUIN • Conseil Régional : 30 489 €	CHAUFFERIE G. SCOLAIRE • M. Intérieur : 3176 €
TOTAL B.P. : 1 148 759 €		

RECETTES INVESTISSEMENT

- Virement Section de fonctionnement : 314 803 €
- DGE : 33 957 € (Dotation Globale d'Equipement)
- Amendes de police : 3200 €
- FCTVA : 155 191 € (Fonds de compensation T.V.A.)
- Vente Terrains : 26 678 €
- TLE : 4600 € (Taxe Locale d'Equipement)
- Intégration Maison des Associations : 45 851 €
- Emprunts : 195 000 €

TABLEAU COMPARATIF DES TAXES

*TPU - Ces communes sont adhérentes à des communautés de communes; leur taux de TP est donc fixé par le conseil communautaire.

Pour Maringues (Limagne Bords d'Allier) le taux de TPU est de 11,71%

	TH	FB	FNB	TP
AMBERT	9,79	17,98	67,84	9,26
AULNAT	14,48	15,76	91,64	12,41
BILLOM	19,33	32,41	170,57	TPU*
COURPIERE	9,94	15,84	59,90	TPU*
LEMPDES	13,00	12,50	97,45	TPU*
LEZOUX	12,94	18,35	97,25	TPU*
MARINGUES	13,95	14,47	75,95	TPU*
PONT DU CHATEAU	14,70	14,40	101,92	12,99
PUY GUILLAUME	10,71	14,35	69,88	12,59
ST ELOY LES MINES	11,07	16,40	44,34	9,96
ST REMY/DUROLLE	11,14	19,04	69,66	11,04

Travaux - Voirie - Réseaux

Afin de clôturer le programme de pavage des rues du centre ancien de Maringues, diverses impasses et ruelles ont fait l'objet d'une totale restauration, à savoir :

- Impasse face à l'Eglise, celle face à la Rue Chappe, ruelle entre le Bd Bergounioux et la Côte du Pont d'Andou, rue de la Vernelle et rue Traversière.

Ce chantier long et fastidieux a été réalisé par les agents des services techniques qui ont fait preuve de beaucoup d'application pour mener à bien ce travail.



Durant la période hivernale et notamment des fortes gelées de cet hiver, des travaux de démolition ont pu se réaliser à la Maison des Ducs de Bouillon. Des travaux de terrassement entre la Place François Seguin et Michel de l'Hospital ont été faits dans l'objectif futur d'ouverture des deux sites.

Suite à l'acquisition d'un terrain attenant le gîte rural de Vensat, une clôture a été posée par les agents municipaux.

Concernant les bâtiments communaux, la salle du kiosque à musique a fait l'objet d'une rénovation complète : plafonds, sanitaires, pose d'étagères, ventilation et électricité.

Des travaux de peinture ont eu lieu salle annexe, place de la Mairie, ainsi que les couloirs, le bar et les toilettes de la salle des fêtes.



Actuellement les peintures

au sol pour le marquage des passages piétons et des stationnements sont en cours de réalisation.

Toujours dans le programme travaux, les bornes en ciment situées Grand'Rue ont été remplacées par des barrières et potelets pour la sécurité des voitures; en effet, beaucoup de véhicules stationnés momentanément ont fait les frais d'accrocher les bornes existantes.

Plantations :

- Dans le courant de l'année, la Place de l'Eglise sera entièrement rénovée ; de nouvelles plantations d'arbres et arbustes viendront agrémenter cet espace.

Eclairage public

- Une extension de réseau avec pose de lampadaires a été réalisée Rue de l'Enfer. Les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et Télécom ont eu lieu Rue Traversière, rue de la Vernelle et Rue de l'Eglise.

- Les travaux de gaz sont terminés Route de Clermont et Route de Riom ; prochainement vont être posés les lampadaires pour l'éclairage public.



Acquisition de matériels

- Pistolet à peinture multifonctions pour la somme de 1.830 € HT

- Compresseur avec marteau piqueur et petits matériels : 7.622 € HT

- Tractopelle « TEREX » avec reprise de l'ancien : 36.465,58 € TTC

- Tondeuse à gazon « Bollens » : 1.280 € TTC



Réparation du Pont de Crevant sur l'Allier

Le Conseil général a prévu d'engager, en 2002, les travaux de réparation du pont de la RD 223 sur l'Allier.

Les travaux de cette importante opération, estimés à 600.000 € environ, se dérouleront à l'automne 2002 pour la tranche ferme (réparation des piles, changement des appareils d'appui, etc..) et en 2003 pour la tranche conditionnelle (mise en conformité des gardes-corps...).

Les travaux débuteront en septembre pour une durée approximative de 4 mois. Pendant le chantier, la circulation des véhicules légers devrait être maintenue, à l'exception de quelques jours particuliers (pendant les soulèvements de tablier). Pour les poids lourds (+ de 3,5 T), une déviation sera mise en place pendant 2 mois environ.

Toutes les informations seront communiquées et publiées en temps utiles par la Direction Départementale de l'Équipement - Subdivision de Thiers.

Devenez Sapeur Pompier Volontaire

Si vous avez entre 18 et 45 ans, que la routine vous ennuie, alors rejoignez les rangs des sapeurs pompiers volontaires !

En échange d'un peu de votre temps, nous vous offrons la possibilité de découvrir des sensations inédites et imprévues à tous moments !

Le centre de secours de Maringues est composé d'une équipe dynamique de 22 sapeurs pompiers volontaires. La moyenne d'âge est de 30 ans. L'effectif est composé d'un officier, de trois sous officiers et de 18 caporaux ou sapeurs (dont trois féminins).

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Etre âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus.
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à son casier judiciaire.
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national.
- Etre en bonne condition physique.

Après l'incorporation la formation de secourisme et de lutte contre l'incendie est assuré au centre de secours.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser au maire ou au chef de centre.

ACTIVITE DU CENTRE DE SECOURS

Pendant l'année 2001, les sapeurs pompiers volontaires de Maringues ont effectué 231 interventions (contre 191 en 2000).

Le secours à personnes et le secours routier représentent la plus importante activité opérationnelle avec 173 sorties (72%) pour le V.S.A.B. (Véhicule de Secours aux

Asphixiés et aux Blessés).

Les incendies représentent 15% de l'activité avec 33 départs pour feux. Le reste des interventions sont les inondations (12), sorties diverses (9), les destructions de guêpes (9) et la pollution.



L'année 2001 a été une année de grand changement pour le traitement de l'alerte dans le département, en effet le CODIS (qui reçoit l'ensemble des appels téléphoniques 18 dans le département) a remplacé le système informatique.

Le centre de secours de Maringues dispose donc d'un nouveau terminal de réception de l'alerte qui offre de nombreuses possibilités. C'est pourquoi la sirène (qui ne sonnait déjà pas beaucoup) ne devrait plus sonner que le premier Dimanche du mois.

L'année 2002 a débuté comme les années précédentes, c'est-à-dire avec de nombreuses sollicitations opérationnelles et une importante activité de formation.

Actuellement se déroule une F.I.A. (Formation Initiale d'Application), qui permet de

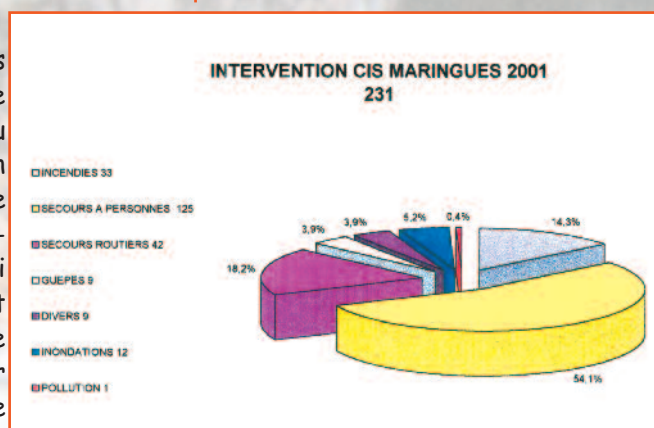
maîtriser les connaissances et les gestes de base pour la lutte contre les incendies et la réalisation de sauvetages. Les stagiaires sont issus du centre de secours et des corps de première intervention du secteur, ils sont partis pour 80 heures de cours et de manoeuvres assurés par J.MASSIS et S.ALZAIX.

Au mois de juin, un stage de secours routier aura lieu à Maringues, il s'agit d'un stage mis

en place par le service formation du département et qui permet aux stagiaires d'acquérir les techniques de secours et de désincarcération des victimes des accidents de la route.

Grande nouveauté cette

année, le centre de secours ouvrira ses portes au public intéressé par une formation de secourisme. En effet, les moniteurs de secourisme ont décidé de consacrer un peu plus de leur temps afin de sensibiliser la population aux gestes de premier secours.



La formation débutera fin septembre et se déroulera certains soirs dans la semaine et un samedi matin (durée : 10 heures). Coût : environ 60 euros.

S'adresser à Stéphane ALZAIX, Cédric ROBILLON et Patrick BAL.



PROJET D'AGRANDISSEMENT

EQUIPEMENT DU FUTUR TERRAIN DE FOOTBALL

L'objectif de la municipalité de mettre à disposition des footballeurs un deuxième terrain homologué en 4ème catégorie va être atteint.

Après consultation de deux fournisseurs spécialisés, l'équipement de ce terrain vient d'être commandé.

Les sociétés Contri-Foot et Nerual ont été mises en concurrence ; c'est la dernière qui a eu le marché pour une somme de 17.000 Euros HT.

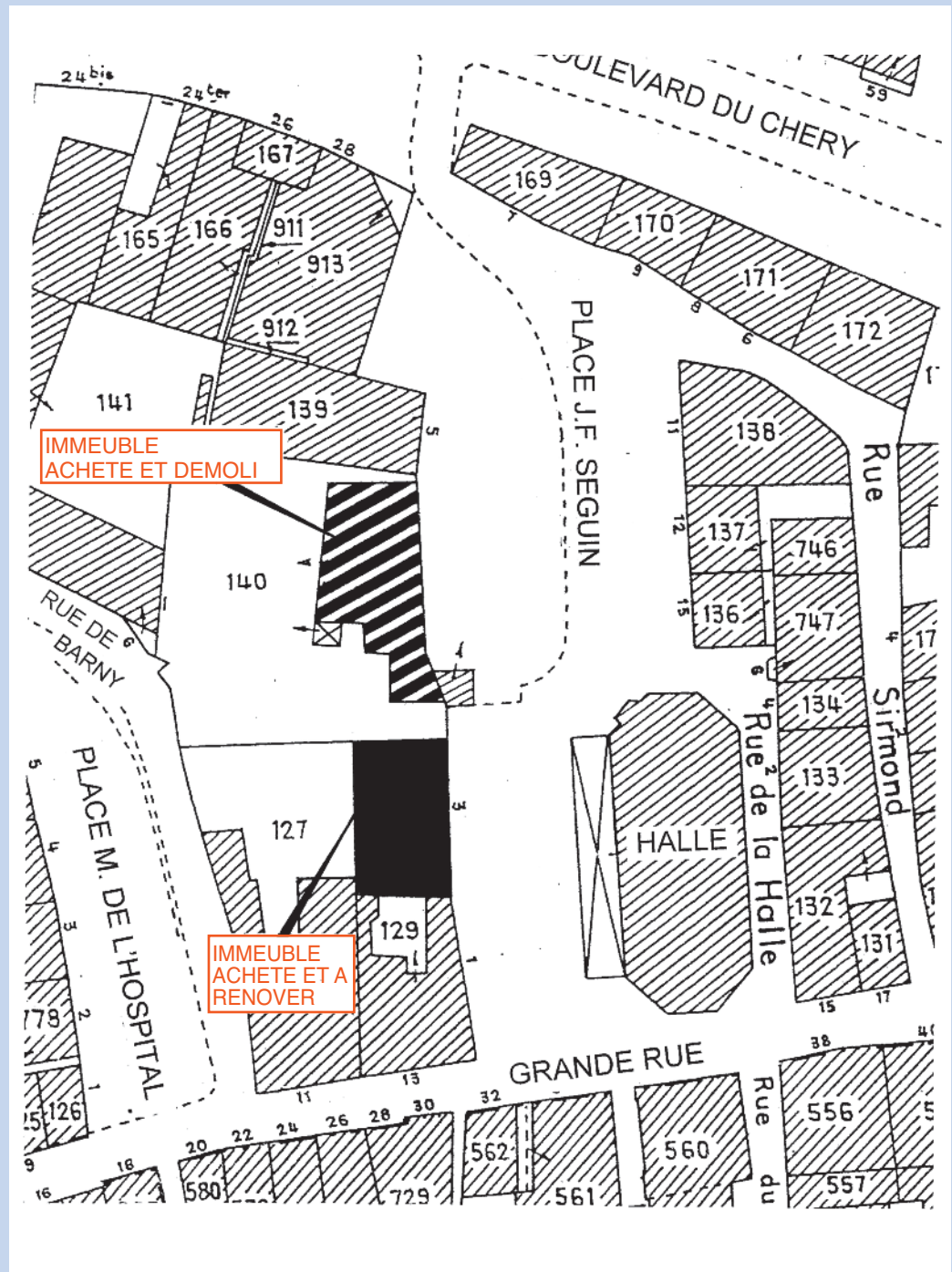
Cet ensemble se compose :

- d'une main courante de 386 mètres au total avec remplissage en grille soudée.

- d'un pare-ballons de 6 mètres de hauteur totale et de 50 mètres de longueur, installé du côté du garage de mécanique agricole.

- d'une paire de buts avec filets et équipement complet et de trois abris de touche (deux de 3 mètres et un de 2 mètres).

ETAT ACTUEL

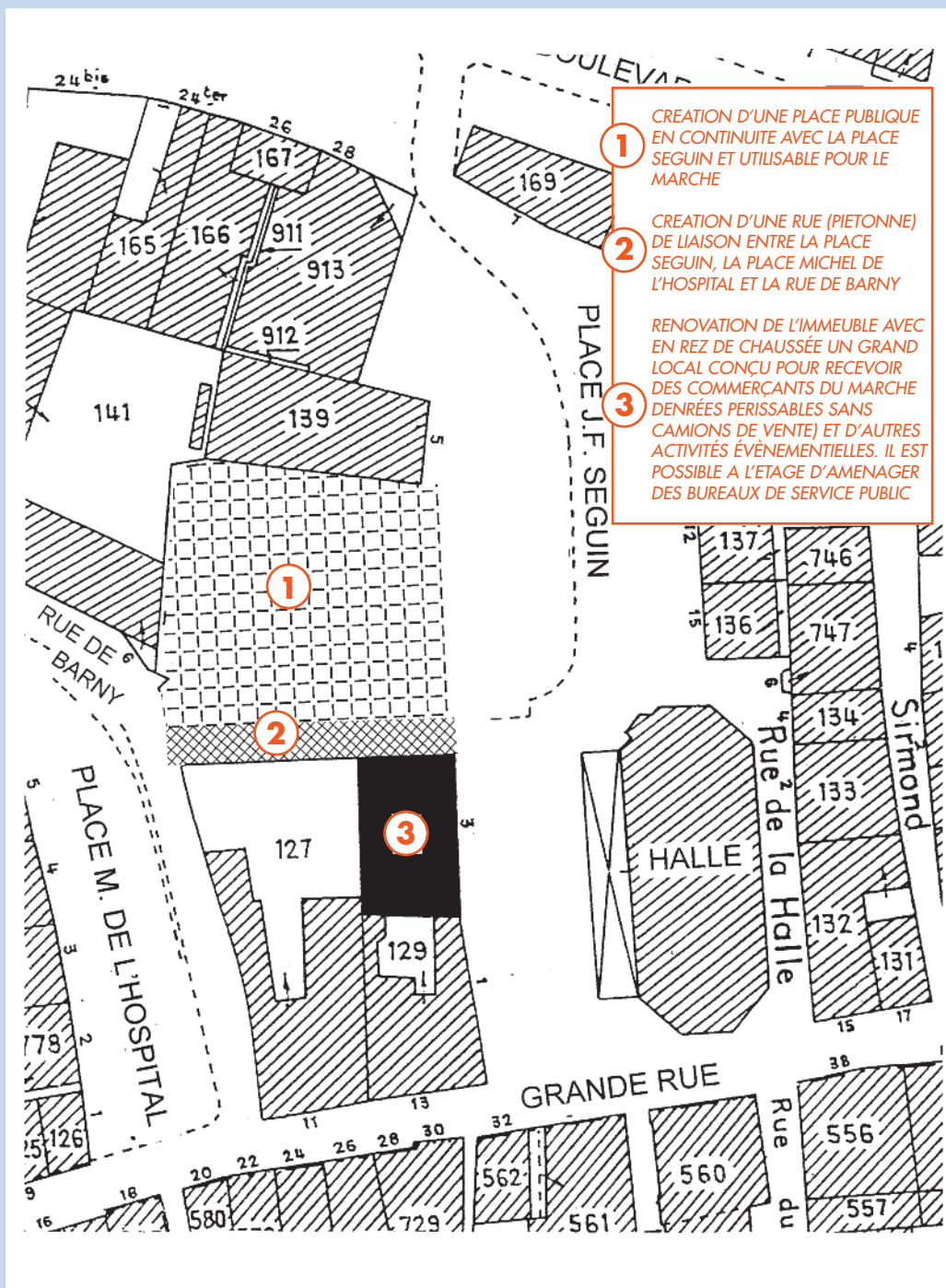


Dans le cadre de la poursuite de la rénovation du centre bourg, la commune a acheté l'immeuble appartenant à M. et Mme ROUCHON (ex établissements ULMER) place François Seguin. Cette acquisition a pour but de créer une percée, une ouverture entre les deux places (François Seguin et Michel de l'Hospital) pour l'aménagement d'un espace public piétonnier.

T DE LA PLACE DU MARCHÉ

ETAT FUTUR

ECLAIRAGE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS



Les deux terrains de tennis et le terrain en stabilisé sont dotés d'éclairage depuis 1988. Suite aux intempéries et aux nombreuses heures d'utilisation, le remplacement des lampes et des ballasts était nécessaire ; cela a été réalisé par la SCIE-TP (courpière).

Notre halle de sports, elle aussi, a eu un renouvellement total de l'éclairage de l'aire de jeux; pour se faire la location d'une nacelle a permis de travailler dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Les agents des services techniques ont profité de l'occasion pour remplacer plusieurs plaques d'isolation qui étaient détériorées.

Après seize années d'utilisation intense par les établissements scolaires et les associations, les portes de la halle des sports avaient besoin d'une rénovation complète ; cette action est en cours par l'entreprise Dolat.

Les commerçants non sédentaires pourront y débiter le lundi matin. L'objectif est de recentrer et de revitaliser notre marché; un équipement sera mis à disposition des producteurs (fromages ...). Les plans ci-dessus vous donnent un aperçu de la future physionomie de ce quartier.

ZONE D'ACTIVITÉS DU «CHAMP MOUTIER»

La création, l'aménagement et la gestion de la zone d'activités du « Champ Moutier » est une des priorités de notre Communauté de Communes.

L'année 2001, aura été une année de préparation (élaboration du projet, du budget, demande de subventions...)

projet, une étude avait été confiée à un paysagiste. Ainsi l'appel d'offres pour l'aménagement paysager de cette zone a été lancé.

D'un point de vue financier

La DDE en tant que Maître d'œuvre de l'opération a évalué l'aménagement de cette zone à 430 000 € HT (2 820 615.10 F).

Les subventions obtenues par la Communauté de Communes s'élèvent à :

L'Etat : 160 071.47 € (soit 1 050 000.00 F)

La Région : 68 600.00 € (soit 449 986.50 F)

Le Département : 107 500.00 € (soit 705 153.78 F)

TOTAL des subventions obtenues : 336 171.47 € (soit 2 205 140.20 F)

La Communauté de Communes souhaite donc accueillir de nouvelles entreprises sur son territoire. Afin de s'en donner les

moyens, deux actions ont été mises en place :

- création d'un groupe de responsables locaux en vue de l'accueil de nouvelles entreprises : les membres du Bureau constituent ce groupe d'interlocuteurs rapidement mobilisables pour accueillir des chefs d'entreprises.

- création d'une plaquette présentant la zone d'activités (atouts, caractéristiques...) qui sera distribuée dans les CCI, chambre des métiers...

Nous vous présentons l'intérieur de cette plaquette ci-dessus.



D'un point de vue technique

- Les travaux ont démarré dès la fin de l'année dernière. Cette première phase concerne les terrassements, les chaussées, l'assainissement, la tranchée pour les réseaux secs et génie civil télécom.

Suite à un appel d'offres, c'est l'entreprise EUROVIA qui a été retenue pour effectuer ces travaux pour un montant de 118 902.75 € HT (779 950.91 F HT) soit 142 207.69 € (932 821.30 F TTC)



- En 2001, dans un souci de recherche de bonne intégration paysagère du

SPORTS ... FESTIVITÉS ... ANIMATIONS

LE CONCOURS DE FOIE GRAS :

Le samedi 24 novembre 2001, dès 7h30, les exposants envahissent la place de la mairie pour installer leurs stands dans la salle annexe et la salle d'honneur.

Les producteurs de foie gras : au nombre de 8 (3 du Puy de Dôme, 2 de la Loire, 2 de la Haute Loire et 1 du Cantal).

Les producteurs Marché du Terroir : au nombre de 18 (2 producteurs de vin, 3 apiculteurs, 2 boulangers, 2 producteurs de fromages, 1 fabricant d'huile de noix, 1 marchand de pommes, 1 héliculteur et 6 présentant des objets de décoration).

A 9h30 le jury, composé de 3 professionnels de la gastronomie (Mr Roussingue, la Ferme des 3 Canards à Peschadoires, Mr Vigier, le Clos Fleuri et Mr Said le Carrousel à Maringues) 2 étudiants en BTS du lycée hôtelier de Chamalières (MM Chouvinc et Doudin) et un représentant de la D.D.A.(Mr Sauze) a commencé les dégustations pour rendre son verdict à 12h30.

La publication est faite à partir de 16h30 en présence des représentants de la communauté de communes Limagne Bords d'Allier.

Tous les producteurs de foie gras ont reçu un diplôme et différents prix. Trois grands vainqueurs ont été désignés : Mme Védrine de St Julien Puy Lavèze en catégorie « sous vide », Mme Sabatier de Lorlanges en catégorie « conserve » et Mr

Marcoux de St Bonnet le Courreau en catégorie «semi-conserve».

Un prix spécial, la médaille du Sénat offerte par Michel Charasse, a été attribué à Mme Sabatier qui a obtenu le plus de points toutes catégories confondues.

Le bilan de cette 6ème édition a été très positif avec plus de 800 visiteurs sur la journée et des exposants très satisfaits de la fréquentation de leurs stands.

Cette manifestation, unique pour la renommée de la communauté de communes devra être reconduite en 2002.

LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE :

Cette année le sapin de la place de la Fontaine venait des Combrailles, de la commune de St Ours les Roches.

Les derniers investissements faits ont permis de décorer de nouveaux quartiers (le Pont d'Andou avec un rideau de lumières, le parking de la maison des associations, le square des Récollets et le Boulevard Bergougnoux).

Des efforts importants ont été faits dans tout le centre ville ainsi que dans le quartier du pont de Morge.

De plus en plus, des particuliers et des commerçants réalisent des illuminations qui contribuent à la décoration de l'ensemble de notre cité. Pour encourager et développer ces initiatives, la commission «Sports et Festivités»

va étudier la création d'un concours des maisons et des commerces décorés.

Pour les années à venir, le développement des illuminations se portera essentiellement sur la mise en valeur du patrimoine et sur les entrées de la ville.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le concours aura lieu, toujours avec 2 catégories :

- Maison avec jardin, très visible de la rue avec décor floral installé en bordure de voie publique.
- Maison avec terrasse, balcon, fenêtres ou murs.

L'inscription se fait en Mairie de Maringues jusqu'au 15 juin 2002 dernier délai. Le jury fera trois visites de façon à procéder au classement; Ce concours est doté de prix qui seront remis le dimanche 8 Septembre à l'apéritif-concert au kiosque à Musique dans le cadre du programme de la fête de Maringues.

FLEURISSEMENT DE LA VILLE

Un plus cette année par rapport à l'existant : avec les travaux de voirie en centre ville sont nés d'autres emplacements et jardinières à fleurir ou à verdir avec des arbustes.

La grande Tannerie va aussi recevoir ses premières fleurs en jardinières sur les balcons. Ces jardinières en bois ont été commandées à l'association « d'Adaptation Sociale et Professionnelle des Handicapés» A.S.P.H. de Rochefort Montagne.



LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) EN GERONTOLOGIE OUVRE SES PORTES A THIERS

La maison de retraite de Maringues est très fortement engagée dans ce projet de coordination gérontologique ; en effet, son directeur est un des promoteurs du CLIC de l'arrondissement de Thiers.

Le CLIC est un guichet unique regroupant toutes les interventions gérontologiques sur l'arrondissement notamment l'instruction des dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) grâce à un partenariat privilégié avec le Conseil Général du Puy de Dôme.

Il s'appuie sur l'association «Géront - Social - Santé» qui regroupe tous les acteurs intervenant auprès de la personne âgée. Un partenariat avec l'hôpital de Thiers et avec les maisons de retraites publiques et privées de l'arrondissement sera prochainement formalisé par des conventions.



Il permet la mise à disposition des personnes âgées et des professionnels d'une offre de services clairement identifiée par une collaboration réelle entre les acteurs locaux et par une approche globale de la personne en tenant compte de son environnement.

Tout en respectant la liberté de choix de chacun en concertation avec les familles et le médecin traitant qui reste au centre du dispositif, il centralise et coordonne :

- l'accueil, l'écoute, l'information et le conseil sur l'ensemble du dispositif d'aides existantes dans le domaine social, sanitaire et de l'habitat
- l'évaluation des besoins de la personne âgée et l'élaboration d'un plan d'aide en actionnant les services de soins infirmiers à domicile, d'aide ménagère, de portage de repas ...



- la coordination des actions des divers intervenants pour une prise en charge optimale à domicile ou en établissement

- le suivi, l'évaluation et l'adaptation du plan d'aide individualisé
- l'information et la formation des professionnels

Le CLIC de Thiers est le premier du département du Puy de Dôme. Son fonctionnement est assuré par l'Etat, le Conseil Général et dans une moindre mesure les caisses de retraite (CRAM, MSA, AVA, ORGANIC).

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 17 heures. Une équipe de professionnels répond à toutes vos attentes.

CLIC : 4 place des hirondelles 63 300 Thiers, Tel : 04 73 51 64 85 - Fax : 04 73 51 64 88

L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA) EN ETABLISSEMENT

Comme au domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans en établissement peuvent bénéficier de l'APA. L'application de cette prestation s'accompagne de la mise en place de la nouvelle tarification ternaire qui prend en compte la dépendance de chaque personne en fonction des critères définis par la grille nationale AGGIR.

L'APA en établissement est destinée à aider son bénéficiaire à acquitter le « tarif dépendance » de la structure d'accueil. Ce tarif est l'une des trois composantes de la nouvelle tarification.

En effet, dans un souci de transparence et d'équité, le coût du séjour dans une structure accueillant des personnes âgées ayant perdu leur autonomie comprendra désormais trois parties :

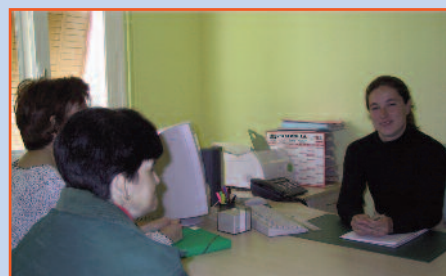
- Un tarif d'hébergement, réglé par la personne accueillie ou, en cas d'insuffisance de revenus, par l'aide sociale départementale.
- Un tarif soins, financé par l'assurance maladie.
- Un tarif dépendance réglé, grâce à l'APA, par les personnes ayant perdu leur autonomie et bénéficiant donc d'un soutien accru de la part de leur établissement d'accueil.

Concernant la maison de retraite l'Ombelle, le mécanisme est différent car l'établissement a été choisi par le Conseil Général pour être expérimental dans le cadre d'une dotation dépendance globale. Celle-ci correspond au budget dépendance de l'établissement arrêté par le Président du Conseil Général sur proposition du Conseil

d'Administration.

Les résidents hébergés à la maison de retraite l'Ombelle classés en GIR 1 à 4, ayant plus de 60 ans, leur domicile de secours dans le Puy de Dôme, des revenus mensuels inférieurs à 1981.84 € et ne percevant auparavant pas la Prestation Spécifique Dépendance (PSD) ont à régler, à compter du 1er février 2002, un tarif hébergement égal à 31.61 € auquel s'ajoute un ticket modérateur APA (égal au tarif GIR 5-6) de 2.29 €.

Les résidents ayant des revenus mensuels compris entre 1981.84€ et 3048.98€ et remplissant les conditions précédentes devront régler le tarif hébergement de 31.61€ et un tarif dépendance proratisé en fonction des revenus.



Les résidents ayant des revenus mensuels supérieurs à 3048.98€ et remplissant les conditions précédentes devront régler le tarif hébergement de 31.61€ et un tarif dépendance correspondant à 80% du tarif de chaque GIR à savoir 4.33€ pour les GIR 3-4 et 6.82€ pour les GIR 1-2.

Les personnes ayant moins de 60 ans doivent s'acquitter d'un tarif journalier unique de 38.43€.

Les personnes ayant un domicile de secours hors du département ont à charge un tarif hébergement de 31.61€ et un tarif dépendance correspondant à leur GIR :

GIR 1-2	: 8.52 €
GIR 3-4	: 5.41 €
GIR 5-6	: 2.29 €

L'APA leur sera versée par le Conseil Général de leur département d'origine après examen de leur dossier.

Les résidents bénéficiant auparavant de la PSD auront à régler, dans un premier temps à l'établissement le tarif hébergement de 31.61€ et le ticket modérateur APA de 2.29€. Ensuite, le Conseil Général versera directement à la personne une indemnité compensatrice en vue du maintien des droits acquis. Enfin, la maison de retraite régularisera la différence selon des mécanismes non encore arrêtés au niveau national.

GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE

EFFECTIFS

198 élèves, 76 en préélémentaire et 112 en élémentaire.

GARDERIE PERISCOLAIRE

Depuis le 1er janvier 2002, elle a été transférée à la Communauté de Communes Limagne-Bords d'Allier.

Ce transfert n'a aucunement modifié le fonctionnement

Pour mémoire :

Elle est assurée les jours de classe dans les locaux du Groupe Scolaire Anatole France par Martine MASTEL, agent communal, de 7 heures 30 à 8 heures 30 et de 16 heures 30 à 18 heures 30. Une petite collation est servie aux enfants (matin et soir).

Le tarif est un Euro. La mise en recouvrement des participations des familles se fait par trimestre.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE A PARTIR DU 1er AVRIL

Les tickets sont en vente en Mairie. Il est rappelé aux familles que les enfants doivent remettre leur ticket le matin à leur enseignant pour pouvoir déjeuner.

- enfants de Maringues et ceux qui ont une obligation scolaire : 2,81 Euros
- enfants d'autres communes et adultes : 3,20 Euros
- Repas occasionnels : 3,65 Euros

PORTES OUVERTES

Elles ont eu lieu le samedi 27 avril en présence des parents et

des enfants qui ont été nombreux à visiter les équipements scolaires.

DATE FETE DE L'ECOLE

Samedi 22 juin 2002

INSCRIPTIONS : ENFANTS NES EN 1999 et 2000

Tous les mardis - jeudis et vendredis de 9 heures à 16 heures. Se munir du carnet de santé (vaccinations à jour) et d'un certificat médical permettant à votre enfant d'être scolarisé.

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE L'ECOLE CÔTE PARKING

Pour que parents et enfants accèdent à l'école dans un cadre agréable, les grilles devant les lauriers ont été enlevées et un bloc de boîtes aux lettres a été intégré à la haie, ce qui a permis l'enlèvement des anciennes qui étaient disparates.

LES PETITS PLUS A LA MATERNELLE

Pour continuer à améliorer le bien être des enfants, après la peinture du couloir, la capacité d'accueil du coin sieste a été augmentée par l'achat de lits supplémentaires et un complément de jeux pour la salle psychomotricité a été commandé.

CONSTRUCTION D'UN PREAU ET SANITAIRES POUR PRIMAIRE ET MATERNELLE

Lors des vacances d'été, l'ancien préau côté cantine sera démolé pour être remplacé par un nouveau qui intégrera des sanitaires modernes et fonctionnels.

LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Première ouverture aux petites vacances, 19 enfants (5 de Limons, 4 de St André le Coq et 10 de Maringues) sont venus pratiquer les activités du CLSH du 15 au 19 Avril. Joëlle, Jean-Noël et Aude ont pris plaisir à jouer, à découvrir notre milieu et à permettre à nos enfants de passer un bon moment au Groupe Scolaire Anatole France, plâtre, sketch, herbier, queue du diable, grand jeu, etc...

Le soleil a permis une journée d'approche de l'équitation sur le terrain du Pont d'Andou et pêche au plan d'eau.



Un petit film sur ces 5 jours trop courts, retraçant l'ambiance collective a été présenté aux parents à la bibliothèque municipale. Chacun a reçu une édition spéciale du journal «5 jours au CLSH à Maringues» réalisé par les enfants.



DU NOUVEAU DANS L'AIDE A DOMICILE

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE AUTONOMIE

Le syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile et l'Association AIDER, proposent de nombreux services pour vous permettre de rester à votre domicile.

- l'aide à domicile
- le service de soins à domicile
- le service jardinage-bricolage
- Le service de téléassistance

Depuis Janvier 2002, vous pouvez, à certaines conditions bénéficier de l'Allocation Personnalisée Autonomie.

Vous avez plus de 60 ans, vous vivez à votre domicile et vous rencontrez des difficultés pour accomplir les gestes de la vie quotidienne (se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, préparer ses repas, entretenir son logement, etc...)

L'APA est une aide financière mensuelle, versée par le Conseil Général. Elle est calculée en fonction de votre degré d'autonomie et du montant de vos ressources. Contrairement à la PSD, ce versement ne donne pas lieu à récupération sur succession ou donation. En fonction de vos ressources, vous pouvez être amené à avoir une participation financière.

Comment faire?

Vous devez retirer un dossier auprès de votre mairie ou du Conseil Général. Pour vous aider, vous pouvez solliciter l'assistante sociale de votre secteur. Une fois complété, vous l'adressez au Président du Conseil Général.

Ensuite un travailleur social ou un médecin évalue votre degré d'autonomie et élabore un plan d'aide en concertation avec vous. Il existe 6 groupes de dépendance. Les personnes dépendantes, relevant des groupes 1 à 4 peuvent prétendre à l'APA.

Les personnes les plus autonomes se situant dans les groupes 5 et 6 peuvent être aidées par leur caisse de retraite. Dans ce dernier cas, vous trouverez ci-contre, par exemple, le barème de participation de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.



L'Allocation personnalisée autonomie, vous permet de mieux vivre à votre domicile en rémunérant les professionnels des services proposés par le SIAD et l'Association AIDER. Cette allocation peut aussi être versée lorsque vous êtes en établissement.

Pour toute information, vous pouvez vous rendre à la permanence du SIAD ou de l'association AIDER ou appeler au 04 73 73 18 86
N° Azur Conseil Général : 08 10 41 91 02

DON DU SANG

La prochaine collecte aura lieu mercredi 7 Juillet 2002, salles d'Honneur et Annexe, Place de la Mairie, de 8 heures à 10 heures 30.

Noël 2001

Comme à l'accoutumée, les membres du CCAS et les conseillers municipaux ont participé à la confection et à la distribution des colis de fin d'année aux personnes âgées de 75 ans et plus. Ornés dans de jolis sacs papier aux couleurs de fête, les colis ont été attribués à 23 couples, 89 dames et 30 messieurs, soit au total 165 personnes en ville dont 5 hospitalisés hors Maringues ainsi qu'à tous les pensionnaires de la maison de retraite «l'Ombelle».

Noël des enfants des employés municipaux

Le Père Noël, sa hotte remplie de cadeaux, s'est arrêté Salle Annexe pour offrir jouets et friandises aux enfants des employés communaux autour d'un goûter et du verre de l'amitié.



QUELQUES INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Le RAM (Relais d'Assistants Maternelles) va être mis en place dans le courant du 2ème semestre 2002. Il consiste en la mise en place d'une action, vers la petite enfance, d'une aide aux assistantes maternelles et aux familles.

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 30 Mai à 19 heures salle annexe de la Mairie de Maringues avec la participation de la CAF et du service PMI du Conseil Général. La présence de Mademoiselle Claudine BUISSON, animatrice du RAM d'Ennezat sera bienvenue pour toutes les questions.

AIDE MENAGERE A DOMICILE

Barème de participation 2002 (applicable à compter du 1er janvier 2002)

Ressources mensuelles		Participation horaire des retraités
Personne seule	Ménage	
Au-delà du plafond de l'Aide sociale à 727 €	Au-delà du plafond de l'Aide sociale à 1263 €	1,52 €
De 728 € à 779 €	De 1264 € à 1347 €	2,13 €
De 780 € à 879 €	De 1348 € à 1476 €	3,20 €
De 880 € à 1030 €	De 1477 € à 1658 €	4,19 €
De 1031 € à 1077 €	De 1659 € à 1720 €	5,49 €
De 1078 € à 1204 €	De 1721 € à 1837 €	7,77 €
De 1205 € à 1376 €	De 1838 € à 2063 €	9,91 €
Au delà € de 1376 €	Au delà de 2063 €	11,13 €

Les ressources doivent être appréciées sans retenir l'allocation logement, les pensions attachées aux distinctions honorifiques, les intérêts des livrets de caisse d'Épargne et le Revenu Minimum d'insertion.

Le loyer, les annuités de remboursement des prêts d'accession à la propriété et les frais de chauffage ne peuvent pas être déduits. Les personnes âgées bénéficiant de ressources inférieures aux plafonds d'admission à l'aide sociale légale relèvent, obligatoirement de cette forme d'aide. Ce barème annuel national revêt une valeur plancher pour lequel il ne peut être pratiqué de montants inférieurs.

JUMELAGE ... INTERNET ... TANNERIES ...

JUMELAGE

Après 18 ans de jumelage avec Kelze-Hofgeismar, la commission «communication et jumelage» en concertation avec toutes les associations maringaises, souhaite donner un nouvel élan aux échanges entre les deux villes. Maringues, aussi bien qu'Hofgeismar, envisage de revoir la fréquence et l'organisation des échanges. Cette année, aucune association n'a souhaité se rendre à Hofgeismar lors de leur fête annuelle en juin.

Dorénavant, l'organisation du voyage se décidera lors de l'établissement du calendrier des festivités en fin d'année, ce qui permettra à chaque association d'envisager le déplacement.

Pour recevoir une délégation allemande, les maringais qui ont une possibilité d'hébergement, peuvent se faire connaître en mairie.

Une réunion préparatoire sera organisée systématiquement avant leur venue pour répartir nos hôtes et organiser leur séjour (visites, repas, animations ...)

INTERNET

La municipalité veut être d'avant garde dans ses moyens de communication pour mieux se faire connaître auprès d'un public le plus large possible.

C'est pourquoi depuis 1999 un site Internet a été développé pour présenter le riche patrimoine de notre commune, la vie économique,



associative et locale.

Pour faire vivre ce site et l'enrichir, chaque association peut vérifier les renseignements les concernant et nous signaler toutes modifications ou anomalies.

Adresse du site :

maringues@cyber63.com

L'arrivée prochaine de l'ADSL, permettant des communications plus rapides pourra faciliter l'implantation d'entreprises avec des moyens adaptés aux nouvelles technologies.

La municipalité suivra ces évolutions techniques en connectant les différents services de la mairie et la nouvelle technologie.

TANNERIES

• Pendant la période estivale :
- ouverture du musée du 1er juin au 30 septembre, tous les jours (y compris dimanches et jours fériés) de 14 heures 30 à 18 heures 30
- hors période : sur rendez- vous uniquement

• Tarif de l'entrée :
- 3,20 Euros pour adultes individuels
- 2,50 Euros pour groupe et enfants.

BIBLIOTHEQUE

FONCTIONNEMENT

BILAN 2001

Ce sont 340 lecteurs (252 adultes et 88 enfants) qui ont fréquenté la bibliothèque avec 7987 prêts de livres, 791 de CD et cassettes audio, 629 de vidéos et environ 50 prêts de CD-ROMS.

C'est plus de 6640 livres qui sont en rayon.

COMMANDES DE NOUVEAUX OUVRAGES

Fin décembre et en mars la bibliothèque a fait l'acquisition comme à l'habitude de nouveaux ouvrages pour mettre à disposition de ses lecteurs les dernières nouveautés.

ANIMATION

CONCOURS DE BD

La bibliothèque avait organisé une exposition sur la BD intitulée « Héros venus d'ailleurs » suivi d'un concours en partenariat avec le collège Louise Michel.



Une série de 20 questions préparées en commun étaient proposées.

Malgré le dévouement et les efforts de Laurence BERTHET pour le CDI du collège et Patricia FRAISSE et Cécile SAURET pour la bibliothèque, contrairement aux attentes, les collégiens ont boudé le concours malgré les récompenses annoncées

ACCUEIL AUTEUR LIVRE ELU EN LIVRADOIS FOREZ

En collaboration avec les collèges de Maringues, dans le cadre du « Livre Elu en Livradois-Forez », un auteur parisien a été accueilli à la bibliothèque municipale. Il s'agissait de Sophie MARVAUD dont le livre « Votez Dora » faisait partie de la sélection. Les collégiens et l'auteur ont été enchantés de cet après midi passé ensemble.



Horaires d'ouvertures

- Lundi de 10 heures à 12 heures
- Mercredi de 14 heures à 17 heures
- Vendredi de 14 heures à 17 heures
- Samedi de 14 heures à 17 heures

Tarifs : la carte d'abonnement est délivrée pour un an et par famille au tarif de :

- 7,70 Euros pour les habitants de Maringues
- 9,20 Euros pour les habitants d'autres communes

AVEC LA LIGUE DONNONS AUX CHERCHEURS LES MOYENS DE FAIRE RECULER LE CANCER



La ligue contre le cancer, par son action continue et tenace poursuit inlassablement ses objectifs : action en faveur des malades, prévention, dépistage, aide à la recherche.

La recherche : le seul moyen, à terme de voir disparaître cette maladie ou de la soigner efficacement. C'est pourquoi la Ligue, dans son ensemble, y consacre environ 22 870 000 € (150 millions de francs) chaque année, apport vital au budget de l'Etat.

Dans le Puy-de-Dôme, il existe un pôle scientifique important : au Centre Jean Perrin mais aussi dans les laboratoires des facultés de médecine et de pharmacie, du C.H.U, de l'INSERM, de l'INRA..

Le Comité départemental, au travers d'un Conseil Scientifique, sélectionne rigoureusement des projets de recherche innovants et pointus (tant dans le domaine fondamental que clinique). Chaque année une dizaine d'équipes bénéficient de subventions et rendent compte de leurs travaux régulièrement.

L'apport de jeunes chercheurs est une richesse pour la

communauté scientifique. C'est pourquoi le Comité tient également à encourager ces forces vives souvent très motivées en attribuant des bourses doctorales et post-doctorales.

Au total, en 2001, 152 450 € ont été consacrés à la recherche par le Comité du Puy-de-Dôme qui ne néglige pas pour autant ses autres missions : des équipements de traitement ont ainsi pu être acquis, des actions, souvent discrètes mais efficaces menées auprès des malades. 533 570 € ont ainsi été distribués pour la lutte contre le cancer.

Tout ceci n'est possible que grâce à une mobilisation particulièrement remarquable des habitants de ce département qui font confiance à la Ligue. Les 2 prochaines années verront enfin s'installer à Clermont-Ferrand un « Pet-Scan » (équipement destiné à repérer précocement les métastases). La population sera encore une fois invitée à être partie prenante pour participer à son financement. Ne doutons pas qu'elle saura s'approprier cet outil de santé qui mettra l'Auvergne à la pointe de la technologie médicale.

Au plan local : regroupés au sein d'antennes locales qui couvrent le département, les bénévoles font vivre cette action sur le terrain, sous la responsabilité du Comité Départemental.

C'est ainsi que depuis 1996 l'antenne de « Maringues et

ses environs » s'est constituée, comprenant des représentants de Maringues, Crevant-Laveine, Luzillat et Vinzelles. Depuis Janvier 2002 elle s'est élargie aux communes de Joze et Saint-André le Coq.

La mission de l'antenne est double. Bien sûr, par les manifestations qu'elle met sur pied chaque année sur l'ensemble de son territoire, il s'agit de collecter des fonds qui aideront le Comité dans sa lutte : 15 200 €uros versés depuis le début. Il s'agit également de sensibiliser et motiver le public à cette lutte.

Vous tous, vous pouvez nous aider à votre manière et selon vos moyens : participez à nos manifestations, faites connaître nos actions, venez nous rejoindre. Vous serez accueillis avec chaleur et dans la bonne humeur. Contact pour Maringues : 04.73.68.62.83

Nouvelle adresse du Comité depuis le 15 mars 2002 :

Ligue contre le cancer
Comité Puy-de-Dôme
19 Boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. : 04.73.19.29.49
E-Mail : ligue@cjp.u-clermont1.fr

